



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 666-13

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement numéro 666-13 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin d'en modifier diverses dispositions

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro 22-06-01-09 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 juin 2022, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2022-01.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 juin 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière